



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/24296  
15 juillet 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

---

NOTE VERBALE DATEE DU 13 JUILLET 1992, ADRESSEE AU  
SECRETAIRE GENERAL PAR LA MISSION PERMANENTE DU  
RWANDA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de la République rwandaise auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement rwandais a pris les mesures nécessaires pour assurer le respect des obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 757 (1992) du Conseil de sécurité, concernant la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

-----